



CONSENTEMENT À UNE VÉRIFICATION SECTEUR VULNÉRABLE

Note : Les sections 1 à 3 doivent être remplies en caractères d'imprimerie par un particulier ou un représentant de l'organisation.

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION	
Nom du particulier ou de l'organisation CAMP PATMOS	Téléphone 418-347-4514
Adresse (numéro, rue, bureau, ville, village ou municipalité) 1865 Route Uniforêt, CP 188, L'Ascension-de-notre-Seigneur, Québec	Code postal G 0 W 1 Y 0

2. IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Identification du candidat à partir d'au moins deux pièces d'identité, dont une avec photo (spécifiez les pièces présentées)			
Numéro de permis de conduire	Autre pièce d'identité 1	Autre pièce d'identité 2	
Nom, prénom	Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Sexe ☐ M ☐ F	Téléphone
Adresse actuelle (numéro, rue, appartement, ville, village ou municipalité)			Code postal
Adresses précédentes (cinq dernières années)			
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
J'atteste avoir vérifié l'identité du candidat et effectué l'enquête sociale citée à la section 4 et je suis satisfait des résultats de celle-ci.			
Nom, prénom		Signature	Date (aaaa-mm-jj)

3. CRITÈRES DE FILTRAGE		
Spécifiez l'emploi ou les fonctions à exercer Bénévole auprès de jeunes d'âge mineur et personnes vulnérables		
Spécifiez la clientèle visée		
LISTE DES INCONDUITES ET DES INFRACTIONS INCOMPATIBLES AVEC L'EMPLOI POSTULÉ		
Note : Marquez d'un « X » le ou les domaines concernés par la catégorie d'emploi postulé. Pour les garderies, les centres de la petite enfance, et les autres services de garde à l'enfance, la liste complète des inconduites doit être sélectionnée.		
Domaine	Inconduites ou infractions	À vérifier
Violence	Ex. : toute inconduite ou toute infraction criminelle pour laquelle une quelconque forme de violence a été utilisée tels que l'homicide, le vol qualifié, les voies de fait, l'enlèvement, la séquestration, les menaces, l'intimidation, le harcèlement.	☒
Sexe	Ex. : toute inconduite ou toute infraction à caractère sexuel telles que l'agression sexuelle, les actions indécentes, la sollicitation ou l'incitation à la prostitution.	☒
Vol/Fraude	Ex. : toute inconduite ou toute infraction criminelle dont la nature même est assimilable à un vol ou une fraude tels que le vol par effraction, le vol simple, la prise d'un véhicule automobile sans consentement, la fraude, la corruption, la supposition de personne.	☒
Conduite automobile	Ex. : toute inconduite ou toute infraction criminelle relative à la conduite de véhicules tels que la capacité de conduite affaiblie, le délit de fuite, la conduite dangereuse.	☒
Drogues et autres substances	Ex. : toute inconduite ou toute infraction relative aux stupéfiants, aliments et drogues tels que la possession, le trafic, l'importation, la culture.	☒
Autres	Précisez (ex. : incendie criminel, gangstérisme, méfaits, négligence criminelle, omission de fournir les choses nécessaires à la vie)	☒

4. CONSENTEMENT À UNE ENQUÊTE SOCIALE			
Je, soussigné(e), consens à ce qu'avant de demander une vérification de mes antécédents à la Sûreté du Québec, un représentant de l'organisation mène une enquête sociale. Cette enquête sociale consiste à effectuer des vérifications afin de s'assurer des bonnes mœurs et de la réputation du candidat en utilisant l'ensemble des mesures et moyens permettant de vérifier et de valider la véracité et l'exactitude des références et des renseignements fournis par ce candidat.			
Signature du candidat		Signature du parent ou du tuteur	
Date (aaaa-mm-jj)		Date (aaaa-mm-jj)	

5. CONSENTEMENT À LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENTS

Je soussigné(e) consens à ce qu'un représentant de l'unité <u>Poste de la MRC Lac St-Jean Est</u>	
Norm de l'unité	
de la Sûreté du Québec, située au <u>2775 Dupont Sud, Alma, Québec, G8B 5V2</u>	
Adresse de l'unité	
Adresse de l'unité	Téléphone de l'unité <u>418-662-6606</u>
Vérifie mes antécédents c'est-à-dire, toute déclaration de culpabilité ou toute mise en accusation pour une infraction ou un acte criminel, de même que l'existence passée ou actuelle d'une inconduite pouvant raisonnablement faire craindre que je constitue un risque potentiel pour la sécurité physique ou morale des personnes vulnérables auprès de qui je serai appelé à œuvrer. Sont également considérées comme des antécédents les infractions énumérées à l'annexe de la <i>Loi sur le casier judiciaire</i> même si celles-ci ont fait l'objet d'une suspension du casier judiciaire. Je consens également à ce que le représentant de l'unité de la Sûreté du Québec fasse les vérifications à partir des critères de filtrage identifiés ci-dessus et transmette les résultats selon la procédure suivante : s'il y a absence d'antécédents, le représentant de l'unité de la Sûreté du Québec transmet ces résultats directement à l'organisation; s'il y a présence d'antécédents, les résultats me sont uniquement communiqués, et je serais invité à me présenter à l'unité de la Sûreté du Québec pour en prendre personnellement connaissance, pour me permettre d'être entendu et, le cas échéant, de les faire modifier.	
Si le candidat est mineur	
Signature du candidat	Date (aaaa-mm-jj)
Signature du parent ou du tuteur	Date (aaaa-mm-jj)

L'organisation est assujettie à la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., chapitre C-12), notamment les articles 18.2 et 20 cités ci-dessous, ainsi qu'à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., chapitre A-2.1) ou à la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q., chapitre P-39.1), et à la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C. 1985, chapitre C-47).

- 18.2. « **Culpabilité à une infraction** Nul ne peut congédier, refuser d'embaucher ou autrement pénaliser dans le cadre de son emploi une personne du seul fait qu'elle a été déclarée coupable d'une infraction pénale ou criminelle, si cette infraction n'a aucun lien avec l'emploi ou si cette personne en a obtenu le pardon. » (Les termes « réhabilitation » et « pardon » ont été remplacés dans la *Loi sur le casier judiciaire* par l'expression « suspension du casier judiciaire ».)
20. « **Distinction fondée sur aptitudes non discriminatoire** Une distinction, exclusion ou préférence fondée sur les aptitudes ou qualités requises par un emploi, ou justifiée par le caractère charitable, philanthropique, religieux, politique ou éducatif d'une institution sans but lucratif ou qui est vouée exclusivement au bien-être d'un groupe ethnique est réputée non discriminatoire. »